FRC f 5310

DISCOURS

Car
Folio
FRC
26564

PRONONCÉ

DE L'ORDRE DU ROI ET EN SA PRÉSENCE

PAR M. DE CALONNE,

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES,

DANS L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES,

Tenue à Verſailles, le 22 Février 1787.

A VERSAILLES,

De l'Imprimerie de PH.-D. PIERRES, Premier Imprimeur Ordinaire du ROI.

M. DCC. LXXXVII.

THE NEWBERRY LIBRARY

DISCOURS

DE M. LE CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

CE qui m'eſt ordonné en ce moment m'honore d'autant plus, que les vues dont LE ROI me charge de vous préſenter l'enſemble & les motifs, lui ſont devenues entiérement perſonnelles par l'attention très-ſuivie que SA MAJESTÉ a donnée à chacune d'elles avant de les adopter.

La ſeule réſolution de vous les communiquer, & les paroles toutes paternelles que vous venez d'entendre de ſa bouche, ſuffiſent ſans doute pour exciter en vous la plus juſte confiance: mais ce qui doit y mettre le comble, ce qui doit y ajouter l'émotion de la plus vive ſenſibilité, c'eſt d'apprendre avec quelle application, avec quelle aſſiduité, avec quelle conſtance le Roi s'eſt livré au travail long & pénible qu'ont exigé, d'abord l'exa-

men de tous les états que j'ai mis ſous ſes yeux, pour lui faire connoître ſous tous les points de vue, la véritable ſituation de ſes finances; enſuite la diſcuſſion de chacun des moyens que je lui ai propoſés pour les améliorer & y rétablir l'ordre.

Après avoir créé une Marine & rendu le pavillon françois reſpectable dans toutes les Mers; après avoir protégé & affermi la liberté d'une nouvelle Nation qui, démembrée d'une Puiſſance rivale, eſt devenue notre alliée; après avoir terminé une guerre honorable par une paix ſolide, & s'être montré à toute l'Europe digne d'en être le modérateur, le Roi ne s'eſt point livré à une ſtérile inaction; SA MAJESTÉ ne s'eſt point diſſimulé combien il lui reſtoit à faire pour le bonheur de ſes ſujets, premier objet de tous ſes ſoins, & véritable occupation de ſon cœur.

Aſſurer à ſes Peuples des relations de commerce tranquilles & étendues au-dehors;

Leur procurer au-dedans tous les avantages d'une bonne adminiſtration;

C'eſt ce que le Roi s'eſt propoſé, c'eſt ce qu'il n'a pas ceſſé d'avoir en vue.

Déja d'heureux effets ont prouvé la ſageſſe des meſures priſes par SA MAJESTÉ.

Déja des Traités de commerce conclus preſque au même inſtant, avec la Hollande, avec l'Angleterre & avec la Ruſſie, ont fait diſparoître des principes excluſifs auſſi contraires aux loix ſociales, qu'à l'intérêt réciproque des Nations, ont cimenté les baſes de la tranquillité publique, & ont fait voir à l'Europe ce que peut l'eſprit pacifique & modéré d'un Prince auſſi juſte que puiſſant,

pour multiplier & fortifier les précieux liens de cette concorde universelle si désirable pour l'humanité entiere.

Déja aussi les affaires de l'intérieur ont pris la direction qui doit conduire à la prospérité de l'Etat.

La plus parfaite fidélité à remplir tous les engagemens, a rendu au crédit le ressort qu'il ne peut avoir que par l'effet d'une confiance méritée.

Des témoignages de protection donnés au Commerce, des encouragemens accordés aux Manufactures ont ranimé l'industrie & produit par-tout cette utile effervescence dont les premiers fruits en promettent de plus abondans pour l'avenir.

Enfin le Peuple a reçu des commencemens de soulagement qu'il n'étoit pas possible de rendre ni plus prompts, ni plus considérables, avant d'avoir rétabli l'ordre dans les finances de l'Etat.

C'est cet ordre qui est le principe & la condition essentielle de toute économie réelle; c'est lui qui est la véritable source du bonheur public.

Pour l'asseoir sur une base solide, & pour pouvoir balancer les recettes avec les dépenses, il falloit nécessairement commencer par liquider le passé, par solder l'arriéré, par se remettre au courant dans toutes les parties.

C'étoit le seul moyen de sortir de la confusion des exercices entremêlés l'un dans l'autre, & de pouvoir distinguer ce qui appartient à chaque année, séparer l'accidentel de l'état ordinaire, & voir clair dans la situation.

Trois années ont été employées à ce préliminaire indispensable, & ces trois années n'ont pas été perdues.

Lorsqu'a la fin de 1783 le Roi daigna me confier l'administration de ſes finances, elles étoient, on ne l'a que trop ſçu, dans l'état le plus critique.

Toutes les caiſſes étoient vuides, tous les effets publics baiſſés, toute circulation interrompue, l'allarme étoit générale; & la confiance détruite.

En réalité il y avoit 220 millions à payer pour reſtant des dettes de la guerre, plus de 80 millions d'autres dettes exigibles, ſoit pour l'arriéré des dépenſes courantes, ſoit pour l'acquittement de pluſieurs objets conclus ou décidés antérieurement; 176 millions d'anticipations ſur l'année ſuivante; 80 millions de déficit dans la balance des revenus & dépenſes ordinaires; le paiement des rentes exceſſivement retardé; le tout enſemble faiſant un vuide de plus de 600 millions; & il n'y avoit ni argent ni crédit.

Le ſouvenir en eſt trop récent, pour qu'il ſoit beſoin de preuves; & d'ailleurs j'ai mis ſous les yeux du Roi tous les états juſtificatifs; Sa Majesté les a vus & examinés; ils ſont reſtés entre ſes mains.

Aujourd'hui l'argent eſt abondant, le crédit eſt rétabli, les Effets publics ſont remontés, leur négociation eſt fort active, & ſans le trouble cauſé par les effets de l'agiotage (fléau éphémère que les meſures priſes par Sa Majesté feront bientôt diſparoître), elle ne laiſſeroit rien à déſirer.

La Caiſſe d'Eſcompte a repris toute la faveur qui lui eſt due, & qui ne pourra que s'accroître par l'extention de ſon utilité.

Les Billets des Fermes, & tous les autres genres d'assignation, sont en pleine valeur.

Les Dettes de la Guerre sont acquittées, tout l'arriéré est soldé, toutes les dépenses sont au courant.

Le paiement des rentes n'éprouve plus le moindre retard. Il est enfin ramené au jour même des échéances, & 48 millions d'extraordinaire ont été employés à cet utile rapprochement qu'on n'avoit pas encore vu & qu'on n'osoit espérer.

Trente-deux millions du restant des Rescriptions suspendues sous le dernier règne, ont été remboursés avant leur terme, & leur nom, qui étoit un scandale en finance, n'existe plus.

Les remboursemens à époques, dont j'ai trouvé le Trésor Royal surchargé, s'effectuent à jour nommé, & la liquidation des dettes de l'Etat s'opère annuellement, ainsi que SA MAJESTÉ l'a réglé par son Edit de 1784, constitutif du salutaire & inébranlable établissement de la Caisse d'Amortissement.

Enfin l'exactitude des paiemens a produit une telle confiance, & par elle des ressources si fécondes, que non-seulement il a été obvié à tous les dangers que la position de la fin de 1783 faisoit craindre, non-seulement il a été satisfait à la masse énorme d'engagemens & de dettes qui existoit alors ; mais de plus, il s'est trouvé assez de moyens pour faire face à une infinité de dépenses imprévues & indispensables, telles que d'une part, les sommes employées en préparatifs de précaution & autres frais politiques qu'ont exigé les affaires de la Hollande ; & d'autre part, les secours, les soulagemens, les indemnités que l'intem-

périe des saisons, & diverses calamités ont nécessité en 1784 & 1785.

Dans le même temps SA MAJESTÉ convaincue par de grandes & judicieuses considérations, qu'il étoit également important & économique d'accelérer les travaux de Cherbourg, a fait quadrupler les fonds, qui d'abord avoient été destinés annuellement à cette immortelle opération, que SA MAJESTÉ a consacrée par sa présence, dans le voyage mémorable, où Elle a goûté la juste satisfaction de recueillir les bénédictions, & les acclamations attendrissantes d'une Nation qui sait si bien adorer ses Rois, quand elle se voit aimée par eux, quand elle voit les soins qu'ils prennent pour son bonheur.

Les utiles travaux du Havre & ceux de la Rochelle ont été suivis avec la même activité. Ceux de Dunkerque & de Dieppe ont été déterminés & entamés.

De nouveaux Canaux ont été ouverts en plusieurs Provinces, & SA MAJESTÉ a contribué à leur entreprise.

Elle a rendu au département des Ponts & Chaussées la totalité des fonds destinés aux routes publiques, & les a même augmentés.

Elle a supprimé plusieurs droits nuisibles au Commerce, & le sacrifice qu'Elle a bien voulu faire de leur produit, en favorisant l'exportation de nos denrées, est devenu une nouvelle source de richesses.

SA MAJESTÉ a créé, soutenu, vivifié plusieurs branches d'industrie,

duſtrie, qui déſormais approviſionneront le Royaume de grand nombre d'objets, qui ſe tiroient de l'étranger.

Pluſieurs établiſſemens de grande conſéquence ont été ſecourus & ont reçu des marques ſignalées d'une protection vigilante; tels, entr'autres, celui des Forges de Mont-Cenis, le plus conſidérable qui exiſte en ce genre; & celui de la pêche de la Baleine, qui prend naiſſance ſous les auſpices les plus favorables, en même-temps que toutes les autres pêches du Royaume ſont encouragées, proſperent & préparent à la Marine une pépiniere de Matelots.

Notre commerce dans l'Inde prend auſſi conſiſtance; la nouvelle Compagnie fait les plus grands efforts pour répondre à l'objet de ſon établiſſement, & elle a doublé les effets de ſon zèle, depuis que le Roi lui a permis de doubler ſes fonds.

En s'occupant de tout ce qui intéreſſe le Commerce, SA MAJESTÉ n'a pas perdu de vue ce qui, dans un Royaume agricole, peut s'appeller la premiere & la plus importante de toutes les Manufactures, la culture des terres. L'Aſſemblée qu'elle a établie pour correſpondre, tant avec les Intendans des Provinces, qu'avec les Sociétés d'Agriculture, & les particuliers appliqués à cet objet, a excité la plus utile émulation, & réuni les renſeignemens les plus intéreſſans. Il s'eſt formé des aſſociations champêtres entre des Propriétaires, des Eccléſiaſtiques, des Cultivateurs éclairés, pour faire des expériences, & donner aux habitans des campagnes la ſeule leçon qui les perſuade, celle de l'exemple.

L'exploitation des Mines trop long-temps négligée en France,

a fixé auſſi les regards & l'attention de SA MAJESTÉ, qui ſçait combien de reſſources on peut en tirer. Une école publique devenue intéreſſante pour la curioſité même des étrangers, des Profeſſeurs pleins de zèle & de talens, des Elèves animés de la plus vive ardeur, des Directeurs envoyés dans toutes les Provinces pour y faire des recherches utiles, ont déja répandu l'inſtruction dans le Royaume, & l'ont portée juſqu'au fonds de ces dépôts des richeſſes ſouterraines qu'on n'obtient que par des efforts bien dirigés.

L'opération ſur les Monnoies d'or, en faiſant ceſſer la diſproportion qui exiſtoit entre le prix de ce premier métal & celui de l'argent, a produit le triple avantage d'arrêter l'exportation de nos louis, qui devenoit exceſſive, d'en rétablir la circulation qui étoit preſque nulle, & de procurer un bénéfice conſidérable à l'État, en même-temps qu'un juſte profit aux Particuliers.

Si j'ajoute qu'il s'élève de toutes parts des monumens dignes d'illuſtrer un règne, c'eſt qu'ils ſont du genre de ceux qui, réuniſſant l'utilité publique à la décoration du Royaume, ont droit à la reconnoiſſance Nationale. Tel eſt le caractere de tous ceux dont SA MAJESTÉ m'a ordonné de ſuivre l'entrepriſe.

Les nouveaux quais qui vont embellir Marſeille, favoriſeront le commerce, ainſi que la population de cette antique cité.

La ſuperbe place qui s'érige à Bordeaux ſur les ruines d'une inutile fortereſſe, procurera les communications les plus intéreſſantes, en même-temps qu'un des plus beaux points de vue de l'univers.

A Lyon, les travaux deſtinés à faire ſortir un quartier habitable du ſein d'un marais fétide, étoient néceſſaires pour la ſalubrité de cette riche & grande ville.

A Niſmes, la reſtauration des arênes fera diſparoître des mâſures mal-ſaines, qui déshonoroient ces magnifiques reſtes de la grandeur des Romains.

Aix aura enfin un Palais de Juſtice, digne de l'importance de ſa deſtination.

Dunkerque verra réparer ſes longs malheurs, par le rétabliſſement de ſes écluſes & de ſon Port.

Dans la Capitale, les travaux commencés pour eſpacer les anciennes halles, pour en conſtruire de nouvelles plus commodes, pour en déſobſtruer les accès, & pour délivrer les ponts des bâtimens difformes & caducs dont ils étoient ſurchargés, ſont autant de bienfaits que SA MAJESTÉ conſacre à l'humanité bien plus qu'à la gloire ; & ce qui rend ces importans Ouvrages encore plus précieux, c'eſt que leur exécution s'opère & s'achevera entièrement par des moyens qui ne ſont onéreux, ni au Tréſor Royal, ni aux Peuples, des moyens qui ne dérangent aucune deſtination, qui ne retardent aucun paiement.

En effet, MESSIEURS, au milieu de toutes ces entrepriſes, chaque département a reçu ce qu'il a jugé néceſſaire pour ſon ſervice ; chaque Intendant a obtenu les ſecours qu'il a demandés pour ſa Généralité ; chaque Créancier de l'État a touché ce qu'il avoit droit de prétendre ; aucun ne ſe plaint, aucune partie prenante ne ſe préſente vainement, aucune n'eſt repouſſée par cette

triſte allégation *de la ſituation fâcheuſe des Finances*, qui fut ſi long-tems la formule des réponſes de l'Adminiſtration.

SA MAJESTÉ a même fait ſolder pluſieurs indemnités reconnues juſtes, mais renvoyées à des circonſtances plus heureuſes. Elle a fait juſtice à tout le monde, & Elle a pu ſuivre les mouvemens de ſa bienfaiſance ſans éprouver le regret d'aggraver les charges de ſon Peuple, ſans qu'il y ait eu directement ni indirectement aucune ſorte d'augmentation d'impôts, ſans qu'aucuns droits nouveaux aient été établis, même pour remplacer ceux qui ont été ſupprimés.

PAR CE TABLEAU raccourci des paiemens & des opérations effectuées depuis trois ans, d'après les déciſions du Roi qui en font preuve, vous pouvez juger, MESSIEURS, ſi les dépenſes ont été ſurveillées avec attention, & s'il y a eu de l'ordre dans le régime des Finances. Des effets ſalutaires ne permettent pas de préſumer un principe vicieux ; & quelques puiſſent être les vains propos des gens mal inſtruits, c'eſt toujours par les grands réſultats qu'on doit apprécier l'économie dans une vaſte Adminiſtration.

J'ai remis au Roi des détails exacts & détaillés de tout ce qui a été *donné*, *acquis*, *échangé*, *emprunté & anticipé*, depuis que SA MAJESTÉ a daigné me charger de ſes finances ; j'y ai joint tous les renſeignemens, tous les titres juſtificatifs de l'autoriſation & de l'emploi. SA MAJESTÉ les a tous examinés, Elle les a gardés, Elle eſt continuellement en état d'en vérifier par Elle-même

tous les articles, & je ne crains pas que la malignité la plus venimeuſe puiſſe rien citer de réel qui ne s'y trouve compris.

Il ne m'eſt pas permis ſans doute de parler de moi dans cette auguſte Aſſemblée, où il ne doit être queſtion que des plus grands intérêts de l'Etat. Mais ce que j'ai à dire ſur l'économie ne leur eſt point étranger ; & avant de développer ce qui a conduit SA MAJESTÉ aux réſolutions qu'Elle veut, MESSIEURS, vous communiquer, il n'eſt pas inutile de faire voir que leur néceſſité ne peut être regardée comme ſuite de relâchement ſur les dépenſes.

En général l'économie d'un Miniſtre des Finances peut exiſter ſous deux formes ſi différentes, qu'on pourroit dire que ce ſont deux ſortes d'économies.

L'une qui frappe tous les yeux par des dehors ſévères, qui s'annonce par des refus éclatans & durement prononcés, qui affiche la rigueur ſur les moindres objets, afin de décourager la foule des demandeurs. C'eſt une apparence impoſante qui ne prouve rien pour la réalité, mais qui fait beaucoup pour l'opinion ; elle a le double avantage d'écarter l'importune cupidité, & de tranquilliſer l'inquiete ignorance.

L'autre, qui tient au devoir plutôt qu'au caractère, peut faire plus en ſe montrant moins ; ſtricte & réſervée pour tout ce qui a quelqu'importance, elle n'affecte pas l'auſtérité pour ce qui n'en a aucune ; elle laiſſe parler de ce qu'elle accorde, & ne parle pas de ce qu'elle épargne ; parce qu'on la voit acceſſible aux demandes, on ne veut pas croire qu'elle en rejette la plus grande partie ; parce qu'elle tâche d'adoucir l'amertume des refus, on la juge

incapable de refuſer ; parce qu'elle n'a pas l'utile & commode réputation d'inflexibilité, on lui refuſe celle d'une ſage retenue ; & ſouvent, tandis que par une application aſſidue à tous les détails d'une immenſe geſtion, elle préſerve les Finances des abus les plus funeſtes, & des impéritiés les plus ruineuſes, elle ſemble ſe calomnier elle-même par un extérieur de facilité que l'envie de nuire a bientôt transformé en profuſion.

Mais qu'importe l'apparence, ſi la réalité eſt inconteſtable ? Perſuadera-t-on que les libéralités ſont devenues exceſſives, lorſqu'il eſt conſtaté par le compte effectif de l'année derniere que les penſions qui s'élevoient notoirement à 28 millions, ne montent plus qu'à environ 26, & qu'elles continueront néceſſairement de décroître chaque année par l'exécution du Réglement que SA MAJESTÉ a rendu le 8 Mai 1785 ? Refuſera-t-on de reconnoître que, dans un Royaume comme la France, la plus certaine, la plus grande des économies conſiſte à ne pas faire de fauſſes opérations ; qu'une ſeule mépriſe en Adminiſtration, une ſpéculation erronée, un emprunt mal calculé, un mouvement rétrograde, coûte infiniment plus au tréſor public, ſans qu'on le ſache, que les dépenſes oſtenſibles dont on parle le plus, & que le titre d'Adminiſtrateur économe eſt plutôt dû à celui dont on ne peut citer aucune opération manquée, qu'à celui qui ne s'attacheroit qu'à des épargnes ſouvent illuſoires, & toujours plus avantageuſes au Miniſtre qui s'en fait un mérite, qu'à l'État dont l'utile ſplendeur eſt incompatible avec une ſtérile parcimonie.

Au ſurplus, les circonſtances commandent : j'aurois tout perdu

ſi j'avois pris l'attitude de la pénurie au moment que je devois en diſſimuler la réalité. Toutes mes reſſources, lorſque le Roi m'a confié la conduite de ſes Finances, conſiſtoient dans le crédit ; tous mes efforts ont dû tendre à le rétablir. L'argent manquoit, parce qu'il ne circuloit pas ; il a fallu en répandre pour l'attirer, en faire venir du dehors pour faire ſortir celui que la crainte tenoit caché au dedans, ſe donner l'extérieur de l'abondance, pour ne pas laiſſer appercevoir l'étendue des beſoins. L'eſſentiel étoit alors de ramener la confiance egarée ; & pour y parvenir, il y avoit beaucoup à réparer dans l'opinion. Il falloit porter l'exactitude des paiemens au-delà même de l'exigibilité, pour qu'elle ne parût pas reſter en-deçà. Il falloit rembourſer infiniment pour pouvoir recevoir encore plus ; il falloit abolir la terreur de ces moyens ſiniſtres dont la ſeule appréhenſion ſeroit une tache dans un règne que caractériſent la ſageſſe & la vertu ; il falloit enfin égaler aux yeux de l'Etranger les Nations les plus fidèles à leurs engagemens, & donner à toute l'Europe une juſte idée de la fécondité de nos reſſources.

Le Roi, à qui j'ai rendu compte de tout, a jugé mes motifs, & reglé en conſéquence la marche que j'ai ſuivie. SA MAJESTÉ a reconnu la néceſſité de commencer par rappeller les forces & ranimer la vigueur du corps politique, avant d'oſer en ſonder les plaies invétérées, & ſur-tout avant de les découvrir, ce qui n'eſt permis que quand on peut en même-temps préſenter le remede curatif.

C'EST LE POINT où je ſuis enfin parvenu. Depuis un an, je n'ai

pas ceſſé de travailler à prendre une connoiſſance plus certaine qu'on ne l'avoit eue juſqu'à préſent de la ſituation des Finances, & de méditer profondément ſur ce qu'elle exige.

Il ſemble qu'il ſoit bien facile à un Miniſtre des Finances de former un compte exact des recettes & dépenſes ordinaires & annuelles. On croiroit qu'il doit le trouver dans les états de ſituation qu'on lui remet à la fin de chaque année, & qu'il préſente lui-même au Roi, pour le règlement des fonds de l'année ſuivante.

Mais ces états, quelque ſoin qu'on apporte à leur confection, ne peuvent ſervir qu'à faire appercevoir les reſſources extraordinaires qu'on eſt dans le cas de ſe procurer dans l'année pour laquelle ils ſont faits ; on ne peut en conclure rien de précis ni de certain ſur la ſituation ordinaire. Le nombre prodigieux de parties hétérogènes & variables dont ils ſont compoſés, l'enchevêtrement des différens exercices, la confuſion provenante des prélevemens locaux ſur des recouvremens plus ou moins retardés, le rejet des valeurs & aſſignations reportées d'une année ſur l'autre, la multitude incalculable des cauſes imprévues qui peuvent changer l'ordre des dépenſes & celui des rembourſemens ; enfin le mélange preſqu'inévitable de l'arriéré du courant & du futur, du fixe & de l'éventuel, de ce qui n'eſt que le réſultat des viremens, d'avec ce qui doit être compté pour effectif ; toutes ces cauſes réunies rendent extraordinairement difficile de diſcerner ce qui appartient à chaque année, pour former une balance juſte de l'état ordinaire & annuel.

Perſuadé qu'il eſt de la plus grande importance de s'en aſſurer,

& qu'en inſtruire le Roi ſans aucune diſſimulation, c'eſt un devoir rigoureux de ma place, en même-temps que c'eſt ſervir, ſuivant ſes principes, un Monarque qui aime la vérité ; je n'ai rien négligé pour parvenir à mettre ſous ſes yeux un compte général de ſes Finances, dont je puſſe lui garantir & juſtifier l'exactitude. J'y ai diſtingué ſoigneuſement & par colonnes les revenus dans leur intégrité, les prélevemens qu'ils ſubiſſent avant d'arriver au Tréſor Royal, & leur montant net, tel qu'il s'y verſe effectivement pour chaque année.

J'ai ſuivi le même ordre pour les dépenſes ; j'ai ſéparé tout l'extraordinaire de celles qu'il faut regarder comme annuelles ; j'ai compris dans celles-ci les parties acquittées ſur les lieux, & je les ai claſſées toutes par date, par aſſignat, & ſuivant les époques auxquelles elles doivent ſe rapporter.

Ces comptes dreſſés ſous deux points de vue, l'un pour l'année 1787, l'autre pour une année ordinaire, préſentent une balance très-correcte des recettes & dépenſes annuelles ; je les ai remis au Roi, appuyés de ſoixante-trois états particuliers qui donnent le détail de tous les articles, & Sa Majesté qui a bien voulu en faire une étude approfondie avec l'application qu'Elle ne refuſe jamais à ce qui la mérite, eſt à préſent plus inſtruite, que qui ce ſoit ne peut l'être dans ſon Royaume, de la véritable ſituation de ſes Finances.

Les résultats de cette connoiſſance n'ont pu lui paroître ni douteux ni ſatisfaiſans.

Je dois l'avouer, & je n'ai eu garde d'en rien déguiſer, le déficit annuel eſt très-conſidérable. J'en ai fait voir au Roi l'origine, les progrès & les cauſes.

Son origine eſt fort ancienne. Le déficit en France exiſte depuis des ſiécles. Le ſyſtême, en bouleverſant les fortunes particulières, devoit du moins rétablir le niveau dans les Finances de l'État : ce but a été manqué ; & même ſous l'adminiſtration économique du Cardinal de Fleury, on ne l'a point atteint. Ce n'eſt pas l'opinion commune ; mais c'eſt la vérité, & il eſt conſtaté par un travail fait au Tréſor Royal ſur les comptes de ce Miniſtère, que pendant ſa durée le déficit a toujours ſubſiſté.

Ses progrès ſont devenus effrayans ſous le dernier règne. Le déficit paſſoit 74 millions, quand l'Abbé Terray fut appellé à l'adminiſtration des Finances ; il étoit encore de 40 quand il en ſortit. Cependant par le Mémoire qu'il remit au Roi en 1774, accompagné d'un état des recettes & dépenſes pour la même année, il n'avoit porté le déficit annuel qu'à 27,800,000 livres, mais il eſt reconnu & prouvé par le compte effectif de cette même année, qu'en réalité il étoit alors de 40,200,000 livres.

Cette différence confirme ce que j'ai dit de la difficulté de former une balance exacte des recettes & dépenſes ordinaires.

Les Finances étoient donc encore dans un grand dérangement, lorſque SA MAJESTÉ eſt montée ſur le Trône. Elles reſtèrent à peu-près au même état juſqu'en 1776, époque à laquelle le déficit fut eſtimé être de 37 millions par celui même qui peu de tems après fut chargé de la direction des Finances.

Entre cette époque & celle du mois de Mai 1781, le rétabliſſement de la Marine & les beſoins de la guerre firent emprunter 440 millions.

Il eſt évident que le produit de toutes les réformes, de toutes les bonifications qui ont été faites dans cet intervalle, quelqu'évaluation qu'on puiſſe leur donner, n'a pu compenſer, à beaucoup près, l'augmentation de dépenſe qui a réſulté néceſſairement de l'intérêt de ces emprunts, qu'il faut toujours compter ſur le pied de neuf à dix pour cent, ſoit comme viagers, ſoit eu égard aux rembourſemens, & qui par conſéquent s'eſt élevé à plus de 40 millions par an. Le déficit s'eſt donc accrû, & les comptes effectifs le prouvent.

Il s'eſt accrû encore depuis le mois de Mai 1781 juſqu'au mois de Novembre 1783 ; & l'on ne doit pas s'en étonner, puiſque les emprunts faits pendant cet eſpace, montèrent à environ 450 millions.

J'ai conſtaté qu'à la fin de 1783 le déficit s'eſt trouvé être de 80 millions.

Il y avoit en outre 176 millions d'anticipations que j'ai compris dans la maſſe des dettes, lorſque j'ai dit qu'à cette époque, elles s'élevoient à plus de 600 millions. Il eſt prouvé par les états remis au Roi qu'elles montoient à 604, enſorte qu'en y joignant le déficit de 80 millions, je puis bien dire que le vuide étoit de 684 millions dans l'exercice de 1784.

Je n'ai pu ni dû le faire porter entièrement ſur cette ſeule année ; il a fallu en rejetter une partie ſur les exercices ſuivants, & l'on ſent combien ce rejet, joint au déficit annuel, a dû les

rendre pénibles ; on voit combien les emprunts faits à la fin des années 1783, 1784 & 1785, même en y joignant celui fait par la Ville de Paris en Décembre 1786, ſont au-deſſous de ce que j'avois à payer, & l'on ne doit pas s'étonner que, pour y ſuppléer, il ait été inévitable de recourir à d'autres reſſources de crédit moins directes, moins oſtenſibles, mais toutes expreſſément approuvées par SA MAJESTÉ, qui en a connu les motifs & l'emploi.

La réunion de tous ces moyens de crédit dont il n'a été uſé qu'avec la plus grande réſerve poſſible, ne forme pas, à beaucoup près, une ſomme égale à celles des acquittemens qui ont été effectués pendant le cours de ces trois années : l'ordre, l'économie, & les arrangemens dont une grande manutention eſt ſuſceptible, ont fait le reſte, & tout eſt ſoldé.

Mais il n'en réſulte pas moins que le déficit annuel a pris de nouveaux accroiſſemens. Les cauſes en ſont trop publiques, pour que les effets en ſoient myſtérieux.

Ces cauſes s'expliquent toutes par une ſeule obſervation. Le déficit étoit de 37 millions à la fin de 1776 ; & depuis cette époque juſqu'a la fin de 1786, il a été emprunté 1250 millions.

Vous ſavez, Meſſieurs, combien ces emprunts étoient néceſſaires. Ils ont ſervi à nous créer une Marine formidable ; ils ont ſervi à ſoutenir glorieuſement une guerre qui, d'après ſon principe & ſon but, a été appellée avec raiſon, *Guerre Nationale* ; ils ont ſervi à l'affranchiſſement des mers ; ils ont ſervi enfin à procurer une paix ſolide & durable, qui doit donner le temps de réparer tout le dérangement qu'une dépenſe auſſi énorme a cauſé dans les Finances.

Ce ſeroit cependant prendre une idée fort exagérée du déficit actuel, que de joindre, pour en meſurer l'étendue, l'intérêt de cette maſſe d'emprunts, à ce qu'il étoit déja antérieurement. D'un côté le revenu du Roi ſe trouve augmenté, tant par le produit des ſols pour livre impoſés en 1781, que par les bonifications conſidérables obtenues dernierement aux renouvellemens des baux des différentes Compagnies de Finance : d'un autre côté il y a eu pour 250 millions au moins, de rembourſemens, qui ont diminué proportionnellement les interêts, & ſuivant l'ordre réglé tant pour ceux de ces rembourſemens qui ſont à époques fixes, que pour ceux que doit opérer la Caiſſe d'Amortiſſemens, il s'éteindra encore, pendant les dix années prochaines, un capital de plus de 400 millions ; après quoi le Roi rentrera dans la libre jouiſſance de plus de 60 millions de revenu, abſorbé préſentement, tant par les rembourſemens aſſignés, que par les intérêts.

Mais juſques-là, c'eſt-à-dire juſqu'à la fin de 1797, il eſt impoſſible de laiſſer l'État dans le danger ſans ceſſe immiment auquel l'expoſe un déficit tel que celui qui exiſte ; impoſſible de continuer à recourir chaque année à des palliatifs & à des expédiens, qui, en retardant la criſe, ne pourroient que la rendre plus funeſte ; impoſſible de faire aucun bien, de ſuivre aucun plan d'économie, de procurer au Peuple aucun des ſoulagemens, que la bonte du Roi leur deſtine, auſſi long-temps que ce déſordre ſubſiſtera.

J'ai dû le dire, j'ai dû dévoiler au Roi cette triſte vérité ; elle a fixé toute ſon attention, & SA MAJESTÉ s'eſt vivement pénétrée de la néceſſité d'employer les moyens les plus efficaces pour y apporter remede.

MAIS quels peuvent être ces moyens ?

Toujours emprunter, ſeroit aggraver le mal & précipiter la ruine de l'État.

Impoſer plus, ſeroit accabler les Peuples que le Roi veut ſoulager.

Anticiper encore, on ne l'a que trop fait, & la prudence exige qu'on diminue chaque année la maſſe des anticipations actuelles.

Economiſer, il le faut ſans doute ; SA MAJESTÉ le veut ; Elle le fait ; Elle le fera de plus en plus. Tous les retranchemens poſſibles de dépenſes juſques dans ſa propre Maiſon, tous ceux dont les différens Départemens ſont ſuſceptibles ſans nuire aux forces de l'État, Elle les a réſolus, & ſes réſolutions ſont toujours ſuivies d'effet : mais l'économie ſeule, quelque rigoureuſe qu'on la ſuppoſe, ſeroit inſuffiſante, & ne peut être conſidérée que comme moyen acceſſoire.

Je n'ai garde de mettre au rang des reſſources ce qui, en détruiſant le crédit, perdroit tout ce que l'immuable fidélité du Roi à ſes engagemens ne permet pas d'enviſager comme poſſible, ce qui répugneroit à ſon cœur autant qu'à ſa juſtice.

Que reſte-t-il donc pour combler un vuide effrayant, & faire trouver le niveau deſiré ?

Que reſte-t-il qui puiſſe ſuppléer à tout ce qui manque, & procurer tout ce qu'il faudroit pour la reſtauration des Finances ?

LES ABUS.

Oui, Meſſieurs, c'eſt dans les abus même que ſe trouve un fonds de richeſſes que l'État a droit de réclamer, & qui doivent ſervir à rétablir l'ordre. C'eſt dans la proſcription des abus que réſide le ſeul moyen de ſubvenir à tous les beſoins. C'eſt du

ſein même du déſordre que doit jaillir une ſource féconde, qui fertiliſera toutes les parties de la Monarchie.

Les abus ont pour défenſeurs l'intérêt, le crédit, la fortune, & d'antiques préjugés que le temps ſemble avoir reſpectés: mais que peut leur vaine confédération contre le bien public & la néceſſité de l'État ?

Le plus grand de tous les abus, ſeroit de n'attaquer que ceux de moindre importance, ceux qui n'intéreſſant que les foibles, n'oppoſent qu'une foible réſiſtance à leur réformation, mais dont la réformation ne peut produire une reſſource ſalutaire.

Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir pour le ſalut public, ce ſont les plus conſidérables, les plus protégés, ceux qui ont les racines les plus profondes, & les branches les plus étendues.

Tels ſont les abus dont l'exiſtence pèſe ſur la claſſe productive & laborieuſe; les abus des priviléges pécuniaires; les exceptions à la loi commune, & tant d'exemptions injuſtes qui ne peuvent affranchir une partie des contribuables, qu'en aggravant le ſort des autres:

L'inégalité générale dans la répartition des ſubſides, & l'énorme diſproportion qui ſe trouve entre les contributions des différentes Provinces, & entre les charges des ſujets d'un même Souverain.

La rigueur & l'arbitraire de la perception de la Taille.

La crainte, les gênes, & preſque le déshonneur imprimés au commerce des premieres productions:

Les Bureaux de traites intérieures, & ces Barrieres qui rendent les diverſes parties du Royaume étrangeres les unes aux autres:

Les droits qui découragent l'induſtrie, ceux dont le recouvrement exige des frais exceſſifs & des Prépoſés innombrables ; ceux qui ſemblent inviter à la contrebande, & qui tous les ans font ſacrifier des milliers de Citoyens :

Le dépériſſement du Domaine de la Couronne, & le peu d'utilité que produiſent ſes foibles reſtes :

La dégradation des forêts du Roi, & les vices de leur adminiſtration :

Enfin tout ce qui altere les produits, tout ce qui affoiblit les reſſources du crédit, tout ce qui rend les revenus inſuffiſans, & toutes les dépenſes ſuperflues qui les abſorbent.

Si tant d'abus, ſujets d'une éternelle cenſure, ont réſiſté juſqu'à préſent à l'opinion publique qui les a proſcrits, & aux efforts des Adminiſtrateurs qui ont tenté d'y remédier, c'eſt qu'on a voulu faire, par des opérations partielles, ce qui ne pouvoit réuſſir que par une opération générale ; c'eſt qu'on a cru pouvoir réprimer le déſordre ſans en extirper le germe ; c'eſt qu'on a entrepris de perfectionner le régime de l'État, ſans en corriger les diſcordances, ſans le ramener au principe d'uniformité, qui peut ſeul écarter toutes les difficultés de détail, & revivifier le corps entier de la Monarchie.

Les vues que le Roi veut vous communiquer tendent toutes à ce but : ce n'eſt ni un ſyſtême, ni une invention nouvelle : c'eſt le réſumé, & pour ainſi dire, le ralliement des projets d'utilité publique, conçus depuis longtems par les hommes d'État les plus habiles, ſouvent préſentés en perſpective par le Gouvernement lui-même, dont quelques-uns ont été eſſayés en partie, &

qui

qui tous ſemblent réunir les ſuffrages de la Nation ; mais dont juſqu'à préſent l'entiere exécution avoit paru impraticable par la difficulté de concilier une foule d'uſages locaux, de prétentions, de priviléges, & d'intérêts oppoſés les uns aux autres.

Quand on conſidere par quels accroiſſemens ſucceſſifs, par combien de réunions de contrées diverſement gouvernées, le Royaume eſt parvenu à ſa conſiſtance actuelle, on ne doit pas être étonné de la diſparité de régimes, de la multitude de formes hétérogènes, & de l'incohérence de principes qui en déſuniſſent toutes les parties.

Ce n'étoit pas au ſein de l'ignorance & de la confuſion dont le voile a couvert le temps des premieres Races ;

Ce n'étoit point lorſque les Rois, mal affermis ſur leurs trônes, n'étoient occupés qu'à repouſſer ſans ceſſe les uſurpations des grands vaſſaux ;

Ce n'étoit pas au milieu des déſordres & de l'anarchie du régime féodal, lorſqu'une foule de petits tyrans, du fond de leurs châteaux fortifiés, exerçoient les brigandages les plus révoltans, bouleverſoient tous les principes de la conſtitution, & interpoſoient leurs prétentions chimériques entre le Souverain & ſes Sujets ;

Ce n'étoit point lorſque la manie des Croiſades, échauffée par le double enthouſiaſme de la religion & de la gloire, portoit ſous un autre hémiſphere les forces, la bravoure & les malheurs de la France ;

Ce n'étoit point lorſqu'un Prince, qui obtint le ſurnom d'Auguſte, recouvroit les principaux démembremens de ſa

Couronne, & en augmentoit la puiſſance & l'éclat ; ni lorſque la ſombre politique d'un de ſes Succeſſeurs, en donnant de l'extenſion au Gouvernement municipal, préparoit les moyens de réunir dans la main du Souverain tous les reſſorts de la force publique ; ni lorſque le Monarque le plus avide de gloire & le plus valeureux des Chevaliers, diſputoit au Souverain ſon rival, la célébrité qu'ils acquirent tous deux aux dépens de leurs Peuples ;

Ce n'étoit pas dans ces temps orageux & ſiniſtres, où le fanatiſme, déchirant le ſein de l'Etat, le rempliſſoit de calamités & d'horreurs ; ni lorſque ce bon Roi, ſi chéri des François, conquéroit ſon Royaume à la pointe de ſon épée, & avoit à réparer les longs déſordres, & les effets déſaſtreux des guerres civiles.

Ce n'étoit pas lorſque toute l'énergie d'un Miniſtre habile & redouté ſe concentroit dans le double deſſein d'enchaîner l'ambition d'une puiſſance devenue formidable à l'Europe, & d'aſſurer la tranquillité de la France par l'affermiſſement du pouvoir Monarchique ;

Ce n'étoit pas non plus ſous ce regne éclatant, où les intentions bienfaiſantes d'un grand Monarque furent trop ſouvent interrompues par des guerres ruineuſes, où l'état s'appauvriſſoit par des victoires, tandis que le Royaume ſe dépeuploit par l'intolérance, où le ſoin d'imprimer à tout un caractere de grandeur, ne permettoit pas toujours celui de procurer à l'Etat une ſolide proſpérité ;

Ce n'étoit point enfin avant que la Monarchie eut étendu ſes limites juſqu'aux points naturellement deſtinés à les fixer ; avant

qu'elle fût parvenue à ſa maturité, & que le calme tant au dehors qu'au dedans, fût affermi ſolidement par la ſage modération de ſon Souverain, qu'il étoit poſſible de ſonger à réformer ce qu'il y a de vicieux dans la conſtitution, & de travailler à rendre le régime général plus uniforme.

Il étoit réſervé à un Roi jeune, vertueux, & qui n'a d'autre paſſion que de faire le bonheur des ſujets dont il eſt adoré; d'entreprendre, après un mûr examen, & d'exécuter avec une volonté inébranlable, ce qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs ne pouvoit faire, de mettre de l'accord & de la liaiſon entre toute les parties du corps politique, d'en perfectionner l'organiſation & de poſer enfin les fondemens d'une proſpérité inaltérable.

C'eſt pour y parvenir que s'arrêtant à l'idée la plus ſimple & la plus naturelle, celle de l'unité de principes, qui eſt le vœu de la juſtice & la ſource du bon ordre, il en a fait l'application aux objets les plus eſſentiels de l'adminiſtration de ſon Royaume, & qu'il s'eſt aſſuré par une longue méditation ſur les conſéquences qui devoient en réſulter, qu'il y trouveroit le double avantage d'augmenter ſes revenus, & de ſoulager ſes Peuples.

CETTE VUE GENERALE a conduit SA MAJESTÉ à s'occuper d'abord des différentes formes d'adminiſtrer, qui ont lieu dans les différentes provinces du Royaume, où il n'y a point de convocation d'Etats. Pour que la répartition des charges publiques ceſſe d'y être inégale & arbitraire, Elle a réſolu d'en confier le

ſoin aux Propriétaires eux-mêmes, & Elle a puiſé dans les premiers principes de la Monarchie le plan uniforme d'un ordre graduel de délibérations, ſuivant lequel l'émanation du vœu des contribuables & leurs obſervations ſur tout ce qui les intéreſſe, ſe tranſmettroient des aſſemblées *paroiſſiales* à celles de *diſtrict*, de celles-ci aux aſſemblées *provinciales*, & par elles juſques au Trône.

Sa Majesté s'eſt enſuite attachée avec une attention toute particulière à établir le même principe d'uniformité, & l'égalité proportionnelle dans la répartition de l'impôt territorial qu'Elle a regardé comme étant la baſe, & devant être la meſure de toutes les autres contributions. Elle a reconnu par le compte qu'Elle s'eſt fait rendre de la manière dont ſe perçoivent aujourd'hui les vingtièmes, qu'au lieu d'être aſſis, comme ils devroient l'être, ſur l'univerſalité des terres de ſon Royaume, dans la juſte proportion de leurs valeurs & de leurs productions, ils ſouffroient une infinité d'exceptions tolérées plutôt que légitimes; que les pays d'États s'en acquittoient par des abonnemens diſproportionnés; que le crédit & l'opulence parvenoient par des moyens indirects à s'en exempter en partie, tandis que les moins aiſés en ſupportoient toute la rigueur; que des vérifications toujours inquiétantes, ſouvent interrompues & très-incomplettes dans l'état actuel, ne pouvoient donner une régle certaine de fixation; enfin que les réſultats de cette impoſition générale, au lieu de procurer au Gouvernement la connoiſſance eſſentiellement néceſſaire, des productions du Royaume, & de la balance compara-

tive des forces de chaque province, ne ſervoient qu'à manifeſter l'inégalité choquante de leurs charges reſpectives, & ne préſentoient pas, à beaucoup près, un produit égal à la valeur annoncée par la dénomination même de cet impôt.

SA MAJESTÉ a jugé que le moyen de remédier à ces inconvéniens par la ſeule application des règles d'une juſtice exactement diſtributive, de ramener l'impôt à ſon principe fondamental, de le porter à ſa vraie valeur, en ne ſurchargeant perſonne, en accordant même du ſoulagement au Peuple, & de rendre tout privilége inapplicable au mode de ſa perception, ſeroit de ſubſtituer aux vingtièmes une ſubvention générale qui, s'étendant ſur toute la ſuperficie du Royaume, conſiſteroit dans une quotité proportionnelle de tous les produits, ſoit en nature pour ceux qui en ſeroient ſuſceptibles, ſoit en argent pour les autres, & n'admettroit aucune exception même à l'égard de ſon Domaine, ni aucunes autres diſtinctions, que celles réſultantes des différentes qualités du ſol, & de la variété des récoltes.

Les biens eccléſiaſtiques ſe trouvent néceſſairement compris dans cette répartition générale, qui, pour être juſte, doit embraſſer l'univerſalité des terres, comme la protection dont elle eſt le prix. Mais pour que ces biens ne ſoient point ſurchargés en continuant de payer les décimes qui ſe levent pour la dette du Clergé, le Roi, ſouverain protecteur des Egliſes de ſon Royaume, a réſolu de pourvoir au rembourſement de cette dette, en accordant au Clergé les autoriſations néceſſaires pour s'en libérer.

Par une ſuite du même principe de juſtice qui n'admet aucune

exception quant à l'impoſition territoriale, SA MAJESTÉ a trouvé équitable que les premiers ordres de ſon Etat, qui ſont en poſſeſſion de diſtinctions honorifiques qu'Elle entend leur conſerver, & dont Elle veut même qu'ils jouiſſent à l'avenir plus complettement, fuſſent exempts de toute eſpèce de taxe perſonnelle, & conſéquemment qu'ils ne payaſſent plus la capitation, dont la nature & la dénomination même ſemblent peu compatibles avec leur état.

SA MAJESTÉ auroit voulu que le produit du tribut territorial qui doit remplacer les vingtiemes, la mît dès à préſent en état de diminuer le fardeau de la taille, autant qu'Elle ſe le propoſe. Elle ſait combien cette impoſition & l'arbitraire de ſon recouvrement pèſent ſur la partie la plus ſouffrante de ſes ſujets; & s'il eſt de ſa ſageſſe de ſuſpendre l'entier accompliſſement de ſes vues bienfaiſantes, juſqu'à ce qu'Elle ait connu les réſultats de la nouvelle forme de perception ſur les terres, & que les adminiſtrations provinciales l'aient éclairée ſur les moyens de rectifier la répartition de la taille, Elle veut du moins en corriger proviſoirement les principaux vices, & ne pas différer à faire jouir ſes Peuples d'un commencement de réduction ſur la maſſe totale de cet impôt.

L'ENTIERE LIBERTÉ du commerce des grains, aſſurée en faveur de l'agriculture & de la propriété, ſous la ſeule réſerve de déférer aux demandes des Provinces lorſque quelques-unes d'entr'elles croiront néceſſaire d'interdire momentanément l'exportation à l'étranger, & ſans que la ſollicitude paternelle du Roi pour tout

ce qui intéreſſe la ſubſiſtance de ſes peuples ceſſe de donner à cet important objet les ſoins utiles & jamais inquiétans d'une ſurveillance inapperçue.

L'ABOLITION de la corvée en nature, & la converſion de cette trop dure exigeance en une preſtation pécuniaire répartie avec plus de juſtice, & employée de maniere que ſa deſtination ſoit inviolablement aſſurée ;

L'AFFRANCHISSEMENT de la circulation intérieure ; le reculement des Bureaux aux frontieres ; l'établiſſement d'un tarif uniforme combiné avec les intérêts du Commerce ; la ſuppreſſion de pluſieurs droits nuiſibles à l'induſtrie, ou trop ſuſceptibles d'occaſionner des vexations, & l'allégement du fardeau de la Gabelle, dont je n'ai jamais parlé à SA MAJESTÉ, ſans que ſon ame ait été ſenſiblement émue par le regret de n'en pouvoir décharger entiérement ſes ſujets ;

Ce ſont, MESSIEURS, autant d'opérations ſalutaires qui entrent dans le plan dont SA MAJESTÉ vous fera développer les détails, & qui toutes concourent aux vues d'ordre & d'uniformité qui en ſont la baſe.

APRÈS AVOIR DONNÉ ſa principale attention à ces grands objets, le Roi s'eſt occupé des moyens d'accélérer la libération de la dette publique, liberation déja aſſurée par l'aſſignat invariable des ſommes qui ſe verſent chaque année dans la Caiſſe d'Amortiſſement, & par l'emploi perpétuel du fonds progreſſif réſultant des intérêts combinés des différentes extinctions.

Sa Majesté a considéré que ses Domaines, dont une grande portion s'est depuis long-temps éclipsée par des engagemens, des apanages, des concessions de toute espece, & dont les foibles restes, quoique mieux administrés depuis quelques années, supportent des frais & charges qui absorbent la moitié de leurs produits, ne pouvoient jamais acquérir entre ses mains une valeur proportionnée à celle des propriétés particulieres; qu'ils étoient & seroient perpétuellement attaqués par une foule de demandes, dont la bonté du Souverain le plus réservé dans ses libéralités, a peine à se défendre, & qu'il étoit possible d'en tirer un parti beaucoup plus avantageux par la voie de l'inféodation, puisque sans diminution de revenu, & en conservant la supériorité directe qui est l'objet essentiellement inaliénable, leur produit pourroit servir à l'extinction d'une partie des dettes constituées de l'État.

Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'user du même moyen par rapport à ses forêts; Elle s'en réserve l'entiere propriété, & se propose d'en améliorer les produits par une Administration mieux dirigée, moins incommode pour le public, & moins dispendieuse que ne l'est celle des Maîtrises.

Vous verrez, Messieurs, en dernier résultat l'influence de ces différentes opérations par rapport aux Finances de Sa Majesté; vous aurez connoissance de quelques dispositions qui y sont plus directement relatives, & qui tendent, les unes à bonifier les recettes par des moyens qui ne seront pas onéreux, tel qu'une

qu'une perception plus exacte du droit de Timbre ; les autres, à faire sur les dépenses tous les retranchemens possibles, & toutes à rétablir entr'elles l'équilibre, sans lequel il ne peut y avoir ni véritable économie, ni puissance solide, ni tranquillité durable.

Les soins que le Roi a pris pour étendre les opérations de la Caisse d'Escompte, pour les rendre plus utiles au Commerce, & pour augmenter en même-temps la sûreté de ses engagemens, acheveront de vous faire voir combien Sa Majesté est attentive à tout ce qui peut procurer quelqu'avantage à ses sujets, combien Elle veille sur l'intérêt public.

Vous reconnoîtrez enfin dans tout l'ensemble du plan sur l'exécution duquel Sa Majesté veut vous consulter ; qu'il est si utile pour le bon ordre, si nécessaire pour le redressement des abus, & si avantageux pour le Peuple, qu'il faudroit en desirer l'exécution, quand la situation des Finances ne l'exigeroit pas impérieusement.

Qui pourroit douter des dispositions dans lesquelles vous allez vous pénétrer de ces grands intérêts ? Appellés par le Roi à l'honorable fonction de coopérer à ses vues bienfaisantes, animés du sentiment du plus pur patriotisme qui, dans tous les cœurs françois, se confond avec l'amour pour leur Souverain & l'amour de l'honneur, vous n'envisagerez dans l'examen que vous allez faire, que le bien général de la Nation, dont les regards sont fixés sur vous.

Vous vous ſouviendrez qu'il s'agit du ſort de l'Etat, & que des moyens ordinaires ne pourroient ni lui procurer le bien que le Roi veut lui faire, ni le préſerver des maux qu'il veut prévenir.

Les obſervations que vous préſenterez à SA MAJESTÉ, auront pour but de ſeconder & de perfectionner l'accompliſſement de ſes intentions ; elles ſeront inſpirées par le zèle, & mêlées des expreſſions de la reconnoiſſance due à un Monarque qui n'adopte de projets que ceux où il voit le ſoulagement de ſes Peuples, qui s'unit à ſes ſujets, qui les conſulte, qui ne ſe montre à eux que comme leur pere.

Que d'autres rappellent cette maxime de notre Monarchie, *ſi veut le Roi, ſi veut la Loi ;* la maxime de SA MAJESTÉ eſt, *ſi veut le bonheur du Peuple, ſi veut le Roi.*

FIN.

f 1a.